

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P300 BASE GREEN METAL

Rubrique 1. Identification

P300 BASE GREEN METAL
21300000B

: **Identificateur de produit**
: **SDS code**

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisations identifiées

Utilisation professionnelle
Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Solvant borne primer

: **Utilisation du produit**

Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS
10, Avenue de la Rijole CS30098
09103 PAMIERS Cedex
France

PSRA_PAMIERS@akzonobel.com

: **Importateur**
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**
: **Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)5 34 01 34 01
+33 (0)5 61 60 23 30

Section 2. Identification des dangers

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

: **Classification de la substance ou du mélange**

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 2.01

Date de la précédente édition

: 7-12-2022

1/18

Section 2. Identification des dangers



: Pictogrammes de danger

Danger : **Mention d'avertissement**

Liquide et vapeurs inflammables. : **Mentions de danger**
 Peut être nocif en cas d'ingestion.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Nocif par inhalation.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Peut induire des anomalies génétiques.
 Peut provoquer le cancer.
 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de : **Prévention**
 protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du
 visage ou une protection auditive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces
 chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
 Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.
 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: : **Intervention**
 Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE
 ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements
 contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
 Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un
 médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau
 pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si
 elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire
 persiste: Consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière : **Stockage**
 étanche. Tenir au frais.

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, : **Élimination**
 régionales, nationales, et internationales.

Aucun connu. : **Autres dangers qui ne
 donnent pas lieu à une
 classification**

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange : **Substance/préparation**

Non disponible. : **Autres moyens
 d'identification**

Numéro CAS	%	Nom des composants
123-86-4	≥25 - ≤50	acétate de n-butyle
1330-20-7	≤10	xylène
7789-06-2	≤10	chromate de strontium
100-41-4	≤3	éthylbenzène
64742-48-9	≤3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Date d'édition/Date de révision : 8-3-2023 Version : 2.01

Date de la précédente édition : 7-12-2022 2/18

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

64742-95-6	≤3	solvant naphta aromatique léger (pétrole)
71-36-3	≤2	butane-1-ol
10294-40-3	<1	chromate de baryum

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. : **Contact avec les yeux**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Inhalation**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. : **Contact avec la peau**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Ingestion**

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux. : **Contact avec les yeux**

Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. : **Inhalation**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. : **Contact avec la peau**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). : **Ingestion**

Signes/symptômes de surexposition

Rubrique 4. Premiers secours

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec les yeux**
 douleur ou irritation
 larmolement
 rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Inhalation**
 irritation des voies respiratoires
 toux
 nausées ou vomissements
 migraine
 somnolence/fatigue
 étourdissements/vertiges
 évanouissement
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec la peau**
 irritation
 rougeur
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Ingestion**
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le : **Note au médecin traitant**
 traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pas de traitement particulier. : **Traitements spécifiques**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence : **Protection des sauveteurs**
 de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes,
 le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection
 respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une
 victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les
 vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse. : **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau. : **Moyens d'extinction inappropriés**

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer : **Dangers spécifiques du produit**
 des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un
 incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion
 du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est
 toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.
 L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être
 conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni
 aucun égout ou conduit d'évacuation.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Mesures de protection**

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition	Nom des composants
UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 723 mg/m ³ 15 minutes. TWA: 241 mg/m ³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures.	acétate de n-butyle
UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). [xylène, mixed isomers] Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 442 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 221 mg/m ³ 8 heures.	xylène

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<p>TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). [chromium (VI) compounds]</p> <p>TWA: 0.01 mg/m³, (as chromium) 8 heures.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</p> <p>STEL: 884 mg/m³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 442 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p>	<p>chromate de strontium</p> <p>éthylbenzène</p>
<p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). [chromium (VI) compounds]</p> <p>TWA: 0.01 mg/m³, (as chromium) 8 heures.</p>	<p>chromate de baryum</p>

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

: **Protection des yeux/du visage**

Protection de la peau

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: **Protection des mains**

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: **Protection respiratoire**

Le masque recommandé et les facteurs de protection minimum requis dépendent d'une activité spécifique, et sont décrits dans le paragraphe "Informations sur les scénarios d'exposition" ci-dessous.

Informations pertinentes à partir du scénario d'exposition.

: **Informations sur les scénarios d'exposition**

Les Conditions Opérationnelles et Mesures de Gestion des Risques suivantes doivent être respectées.

Pendant la préparation et / ou le mélange du produit, le chargement de la peinture à l'équipement d'application, de nettoyage et / ou d'entretien du matériel d'application:

- Portez des gants résistant aux produits chimiques avec un facteur de protection minimum de 90%

Pendant la pulvérisation manuelle du produit:

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 6h/poste
- L'utilisation d'une cabine de pulvérisation de plain-pied avec une pression négative
- Un Appareil de Protection Respiratoire (APR) avec l'APF supérieur ou égal à 1000 est utilisé, le facteur de Protection Relié au Travail doit être vérifié pour dépasser 1000 pour chaque travailleur selon l'APR utilisé.
- Utilisez des Gants résistant aux produits chimiques (testés EN 374) en combinaison avec des contrôles de supervision de la gestion intensifs et des formations (efficacité de 99%)

Au cours de décapage manuel de revêtements avec des techniques abrasives (par exemple ponçage, ébavurage) et élimination des poussières (nettoyage de ponçage / zone d'ébavurage):

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 0.25h/poste
- LEV intégré, l'humidité est utilisée pour réduire la poussière (efficacité supposée: 70%)
- Un dispositif de protection respiratoire avec APF 40 ou plus est utilisé

Au cours de la gestion des déchets de peinture ou de mastic décapé:

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 1h/poste
- LEV avec une efficacité de 78% ou plus, plus un aspirateur (efficacité de 80% ou plus)
- Un dispositif de protection respiratoire avec APF 40 ou plus est utilisé

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

Aspect

Liquide.

Vert.

Caractéristique.

Non disponible.

Non disponible. [DIN EN 1262]

Non disponible.

Non disponible.

Vase clos: 24°C (75.2°F) [Pensky-Martens]

Non disponible.

Non disponible.

- : État physique
- : Couleur
- : Odeur
- : Seuil olfactif
- : pH
- : Point de fusion/point de congélation
- : Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition
- : Point d'éclair
- : Inflammabilité
- : Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
- : Pression de vapeur

Pression de vapeur à 50 °C		Pression de vapeur à 20 °C			Nom des composants	
Méthode	kPa	mm Hg	Méthode	kPa		mm Hg
				4.4	33	propane-2-ol
				3.1	23.17	toluène
			DIN EN 13016-2	1.5	11.25	acétate de n-butyle
				1.2	9.3	éthylbenzène
				0.93	6.98	pentane-2,4-dione
			DIN EN 13016-2	<1	<7.5	butane-1-ol
				0.89	6.7	xylène
				0.1 à 0.3	0.75 à 2.25	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
			EU A.4	0.056	0.42	diméthylsulfoxyde
				0.04	0.3	solvant naphta aromatique léger (pétrole)
			OECD 104	0.0000000077	0.0000000058	dilaurate de dibutylétain

Non disponible.

1.118 g/cm³ [DIN EN ISO 2811-1]

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble [OESO (TG 105)]

Non disponible.

Non applicable.

- : Densité de vapeur relative
- : Masse volumique
- : Solubilité(s)
- : Solubilité dans l'eau
- : Coefficient de partage: n-octanol/eau
- : Température d'auto-inflammabilité

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Méthode	°F	°C	Nom des composants
	536 à 878	280 à 470	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
	536 à 878	280 à 470	solvant naphta aromatique léger (pétrole)
	572 à 575.6	300 à 302	diméthylsulfoxyde
	644	340	pentane-2,4-dione
EU A.15	671	355	butane-1-ol
EU A.15	752	400	dilaurate de dibutylétain
EU A.15	779	415	acétate de n-butyle
	809.6	432	xylène
	810	432.22	éthylbenzène
	852.8	456	propane-2-ol
	896	480	toluène

Non disponible.

: **Température de décomposition**

Cinématique (température ambiante): 984 mm²/s (984 cSt) [DIN EN ISO 3219]

: **Viscosité**

Cinématique (40°C (104°F)): 201 mm²/s (201 cSt) [DIN EN ISO 3219]

Caractéristiques particulières

Non applicable.

: **Taille des particules moyenne**

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

: **Réactivité**

Le produit est stable.

: **Stabilité chimique**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: **Possibilité de réactions dangereuses**

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

: **Conditions à éviter**

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

: **Matières incompatibles**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: **Produits de décomposition dangereux**

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant	
4 heures	390 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.	acétate de n-butyle	
2 heures	6 g/m ³	Souris	CL50 Inhalation Vapeurs		
-	>17600 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	1230 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	4700 mg/kg	cobaye	DL50 Voie orale		
-	6 g/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	3200 mg/kg	Lapin	DL50 Voie orale		
-	10768 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
4 heures	6700 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		xylène
4 heures	5000 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
4 heures	6670 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
-	1548 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	1548 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	2459 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal		
-	2119 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	4300 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	4300 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	1700 mg/kg	Rat	DL50 Sub-cutané		
4 heures	0.27 mg/l	Rat	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	chromate de strontium	
-	16.6 mg/kg	Rat	DL50 Intra-trachéal		
-	3118 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
4 heures	4000 ppm	Lapin	CL50 Inhalation Gaz.	éthylbenzène	
2 heures	35500 mg/m ³	Souris	CL50 Inhalation Vapeurs		
2 heures	55000 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs		
-	>5000 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	17800 uL/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	2624 uL/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
4 heures	8500 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs		naphta lourd (pétrole), hydrotraité
-	>6 g/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	8400 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	solvant naphta aromatique léger (pétrole) butane-1-ol	
4 heures	24000 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs		
-	3400 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	254 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	200 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal		
-	377 mg/kg	Souris	DL50 Intra-veineux		
-	310 mg/kg	Rat	DL50 Intra-veineux		
-	100 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	3484 mg/kg	Lapin	DL50 Voie orale		
-	3400 mg/kg	Lapin	DL50 Voie orale		
-	0.79 g/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	4.36 g/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	790 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	3200 mg/kg	Souris	DL50 Sub-cutané		

Irritation/Corrosion

Observation	Exposition	Potentiel	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
-	100 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	acétate de n-butyle
-	24 heures	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	500 mg	-	Lapin	Yeux - Faiblement irritant	xylène
-	87 mg	-		Lapin	
-	24 heures 5 mg	-	Rat	Peau - Faiblement irritant	
-	8 heures 60 UI	-			

Rubrique 11. Informations toxicologiques

-	100 %	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	éthylbenzène
-	24 heures 500 mg	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	500 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	solvant naphta aromatique léger (pétrole) butane-1-ol
-	24 heures 15 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	
-	24 heures 100 UI	-	Lapin	Yeux - Faiblement irritant	
-	0.005 MI	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	1.62 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	24 heures 2 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	24 heures 20 mg	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	acétate de n-butyle
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	xylène
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	chromate de strontium
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	butane-1-ol
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
organes de l'audition	-	Catégorie 2	éthylbenzène
reins, voies respiratoires	-	Catégorie 1	chromate de baryum

Danger par aspiration

Résultat	Nom
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	xylène
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	éthylbenzène
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux.

: Contact avec les yeux

Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

: Inhalation

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Contact avec la peau

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

: Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec les yeux

douleur ou irritation

larmoiement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Inhalation

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue

étourdissements/vertiges

évanouissement

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec la peau

irritation

rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Ingestion

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Généralités

Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

: Cancérogénicité

Peut induire des anomalies génétiques.

: Mutagénicité

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

: Toxicité pour la reproduction

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (gaz) (ppm)	Voie cutanée (mg/kg)	Voie orale (mg/kg)	Nom du produit/composant
2.8	91	N/A	11232.6	4665.7	S2/21300000B-GRN_SBPR_P300
N/A	11	N/A	1100	N/A	xylène
0.27	N/A	N/A	N/A	500	chromate de strontium
N/A	11	N/A	N/A	N/A	éthylbenzène
N/A	N/A	N/A	N/A	500	butan-1-ol
0.05	N/A	N/A	300	100	chromate de baryum

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
48 heures	Crustacés - Artemia salina	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	acétate de n-butyle
96 heures	Poisson - Danio rerio	Aiguë CL50 62000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Menidia beryllina	Aiguë CL50 185000 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Cypris subglobosa	Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Palaemonetes pugio	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Carassius auratus	Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce	éthylbenzène
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 5400 µg/l Eau douce	
96 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 4900 µg/l Eau de mer	
96 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 7700 µg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CE50 13.3 mg/l Eau de mer	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CE50 2.97 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CL50 8.78 mg/l Eau de mer	

Rubrique 12. Informations écologiques

48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CL50 13.3 mg/l Eau de mer	butane-1-ol
48 heures	Crustacés - Cancer magister - Zoé	Aiguë CL50 40000 µg/l Eau de mer	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 18.4 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 13.9 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Menidia menidia	Aiguë CL50 5100 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Morone saxatilis - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 4.3 µl/L Eau de mer	
96 heures	Poisson - Oncorhynchus mykiss	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 9090 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 9100 µg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CE50 1983 mg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Alburnus alburnus	Aiguë CL50 2300000 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 1910000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 1940000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 1730000 µg/l Eau douce	

Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel	FBC	LogP _{ow}	Nom du produit/composant
faible	-	2.3	acétate de n-butyle
faible	8.1 à 25.9	3.12	xylène
faible	-	3.6	éthylbenzène
élevée	10 à 2500	-	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
élevée	10 à 2500	-	solvant naphta aromatique léger (pétrole)
faible	-	1	butane-1-ol

Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Autres effets néfastes

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne

: Méthodes d'élimination

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

IATA	IMDG	UN	
UN1263	UN1263	UN1263	Numéro ONU
PAINT	PEINTURES	PEINTURES	Désignation officielle de transport de l'ONU
3 	3  	3 	Classe(s) de danger pour le transport
III	III	III	Groupe d'emballage
Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.	Marine Pollutant(s): chromate de strontium, solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.	Dangers pour l'environnement

Informations complémentaires

Exception pour les liquides visqueux Ce liquide d'une viscosité de classe 3 qui est également dangereux pour l'environnement n'est pas sujet à des réglementations dans des contenants d'un volume inférieur à 5 l, pourvu que ces contenants répondent aux dispositions 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 en accord avec la disposition 2.3.2.5.2. : UN

Urgences F-E, _S-E_ : IMDG

Exception pour les liquides visqueux Ce liquide d'une viscosité de classe 3 qui est également dangereux pour l'environnement n'est pas sujet à des réglementations dans des contenants d'un volume inférieur à 5 l, pourvu que ces contenants répondent aux dispositions 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 en accord avec la disposition 2.3.2.5.

Code IMDG. Groupe de séparation Non applicable

The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations. : IATA

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. : Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible. : Transport en vrac conformément aux instruments IMO

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Liste d'inventaire

Indéterminé.	: Australie
Indéterminé.	: Canada
Indéterminé.	: Chine
Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.	: Union économique eurasiatique
Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.	: Japon
Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.	
Indéterminé.	: Nouvelle-Zélande
Indéterminé.	: Philippines
Indéterminé.	: République de Corée
Indéterminé.	: Taïwan
Indéterminé.	: Thaïlande
Indéterminé.	: Turquie
Indéterminé.	: États-Unis
Indéterminé.	: Viêt-Nam

Rubrique 16. Autres informations

Historique

8 Mars 2023	: Date d'impression
8 Mars 2023	: Date d'édition/Date de révision
7 Décembre 2022	: Date de la précédente édition
2.01	: Version
	: Unique ID
	: Légende des abréviations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour déduire la classification

Justification	Classification
D'après les données d'essai	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Méthode de calcul	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5
Méthode de calcul	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Méthode de calcul	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Méthode de calcul	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Méthode de calcul	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Méthode de calcul	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B
Méthode de calcul	CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A
Méthode de calcul	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Méthode de calcul	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 2.01

Date de la précédente édition

: 7-12-2022

17/18

Rubrique 16. Autres informations

Méthode de calcul	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Méthode de calcul	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Méthode de calcul	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.